

## ***Séance ordinaire du 15 juin 2021***

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 15 juin 2021, par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame           Christiane Beaudry, conseillère district 6  
Messieurs       Michel Charron, conseiller district 5  
                      Jean-François Mills, conseiller district 4

Monsieur Éric Gélinas, directeur général, est également présent et dix (10) citoyens assistent de façon virtuelle à la rencontre.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

### **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h, monsieur le maire Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **233-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021
4. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021
5. Dépôt de la correspondance du mois de mai 2021
6. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
7. Première période de questions
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1 Approbation de la liste des déboursés effectués en mai 2021 (chèques, prélèvements et salaires)
  - 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021 et autorisation de paiement
  - 8.3 Nomination d'un maire suppléant
  - 8.4 Municipalités Amies des Aînés (MADA) – Désignation d'un représentant élu
  - 8.5 Harmonisation chantier PILON - Municipalité de Saint-Damien
  - 8.6 Appui aux communautés autochtones – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

## *Séance ordinaire du 15 juin 2021*

8.7 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

8.8 Autorisation de dépense – Matériels informatiques

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2021

9.2 Nomination et embauche – Directeur du Service des incendies Saint-Damien / Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9.3 Nomination et embauche – Adjointe administrative du Service des incendies Saint-Damien / Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9.4 Autorisation de dépenses – Équipements d'appareils respiratoires

9.5 Autorisation de signature - Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – ministère de la Sécurité publique

### **10. TRAVAUX PUBLICS**

10.1 Dépôt des rapports du Service des travaux publics pour les semaines du 9 au 29 mai 2021

10.2 Démission - Monsieur Michel Bouvier

### **11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de mai 2021

11.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de mai 2021

11.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet collecte des ordures et recyclage) pour le mois de mai 2021

### **12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2021

12.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 26 mai 2021

12.3 Demandes de dérogation mineure 2021-139 et 2021-140

12.4 Demandes de dérogation mineure 2021-141, 2021-142, 2021-143 et 2021-144

12.5 Demande d'usage conditionnel – Résidence de tourisme – 3541, chemin du Beau-Site

12.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 3190, chemin des Cascades

### **13. LOISIRS ET CULTURE**

13.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mai 2021

13.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de mai 2021

13.3 Embauche – Animateur de camp de jour intégré

13.4 Autorisation de dépenses – Plateforme et sonorisation – Fête nationale

13.5 Autorisation de dépenses – Feux d'artifice – Fête nationale

*Séance ordinaire du 15 juin 2021*

**14. RÈGLEMENTS**

14.1 Retrait – Règlement numéro 753-10 modification du règlement de zonage 753 – Agrandissement de la zone VR-9 et autorisation de certains usages

14.2 Avis de motion – Règlement 737-3 – Amendement au règlement sur la gestion des installations septiques

14.3 Présentation – Projet de règlement 737-3 – Amendement au règlement sur la gestion des installations septiques

15. Divers et affaires nouvelles

16. Suivi

17. Période de questions

18. Clôture de la séance

**3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2021**

**234-06-2021**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

**4. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2021**

**235-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE MAI 2021**

**236-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de mai 2021, identifiée par le bordereau numéro C-05-2021, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

**6. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général, monsieur Éric Gélinas, dépose son rapport mensuel d'activités.

**7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relative aux opérations administratives. Aucune question portant sur des

## ***Séance ordinaire du 15 juin 2021***

affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

### **ADMINISTRATION**

#### **8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS EN MAI 2021 (CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES)**

##### **237-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil approuve la liste des déboursés effectués en mai 2021 (chèques et prélèvements) pour un montant de 105 111,04 \$ ainsi que la liste des salaires nets payés, également pour la même période, pour un montant total de de 88 759,09 \$.

#### **8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2021 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

##### **238-06-2021**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil approuve la liste des comptes à payer aux fournisseurs, pour le mois de mai 2021, totalisant un montant de 283 428,68 \$ et en autorise le paiement.

#### **8.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

##### **239-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- De nommer monsieur Jean-François Mills à titre de maire suppléant pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'à la fin de son mandat.

#### **8.4 MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA) – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU**

##### **240-06-2021**

**Attendu que** le programme Municipalités amies des aînés (MADA) est une démarche favorisant le vieillissement actif, important pour l'économie locale et régionale;

**Attendu** l'adhésion de la MRC de Matawinie, et de toutes ses municipalités, à la démarche MADA depuis 2014;

**Séance ordinaire du 15 juin 2021**

**Attendu que** la municipalité doit désigner un nouveau représentant élu en remplacement de monsieur Éric Deslongchamps;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Que** la municipalité de Saint-Damien désigne madame Christiane Beaudry comme membre du conseil responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

**8.5 HARMONISATION CHANTIER PILON - MUNICIPALITE SAINT-DAMIEN**

**241-06-2021**

**Attendu que** des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023, dans le secteur « Chantier Pilon » situé dans la municipalité de Saint-Damien;

**Attendu que** le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec la Municipalité de Saint-Damien, laquelle a soulevé les enjeux suivants :

- Paysage
- Quiétude
- Communications
- Transport des bois

**Attendu que** les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par la Municipalité de Saint-Damien;

**Attendu que** le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs du territoire concerné par les travaux d'aménagement forestier dans le secteur « Chantier Pilon »;

**Attendu que** les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

**Attendu que** les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- D'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire concernés par le secteur d'intervention « Chantier Pilon ».

**8.6 APPUI AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES –  
DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE  
D’UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN  
COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**242-06-2021**

**ATTENDU** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**ATTENDU** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d’enquête;

**ATTENDU** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d’œuvrer à l’amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**ATTENDU** l’obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d’assumer le devoir de mémoire et d’honorer les victimes;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Damien joigne sa voix au conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l’annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d’éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l’épanouissement de tous les citoyens;

**QU’** une copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l’Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, à M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu’à la FQM.

**8.7 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION**

**243-06-2021**

**Attendu que** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**Attendu que** le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**Attendu qu'** en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**Attendu que** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**Attendu qu'** en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

### **Séance ordinaire du 15 juin 2021**

- de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;
- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

#### **8.8 AUTORISATION DE DÉPENSES – MATÉRIELS INFORMATIQUES**

**244-06-2021**

**Attendu qu'** il y a lieu de remplacer deux ordinateurs désuets;

**Attendu** la soumission reçue de la compagnie Nanotech Informatique pour le remplacement des deux appareils;

**Attendu qu'** il faut ajouter un montant pour la configuration des deux nouveaux appareils;

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'autoriser l'achat de deux postes informatiques pour les services administratifs, devant comprendre deux ordinateurs, deux écrans, deux claviers/souris ainsi que l'installation, pour un montant total de 3 500 \$ plus taxes applicables.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE MAI 2021**

**245-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2021.

##### **9.2 NOMINATION ET EMBAUCHE – DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE / SAINT-DAMIEN**

**246-06-2021**

**Attendu que** les Municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien souhaitent assurer la pérennité de leur service incendie respectif;

**Attendu** la volonté des conseils municipaux des Municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien est de partager un poste de directeur incendie;



### *Séance ordinaire du 15 juin 2021*

**Attendu** la recommandation du comité formé des directeurs généraux et des maires des deux municipalités;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** monsieur Jean-Pierre Deschênes soit embauché au poste de directeur du Service de sécurité incendie Sainte-Émélie-de-l'Énergie / Saint-Damien;

**Que** monsieur Jean-Pierre Deschênes soit autorisé à appliquer le règlement numéro 784 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien et ses amendements, ainsi que l'ensemble des lois et règlements relatifs à la sécurité publique et la sécurité incendie dont l'application relève de la municipalité et le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie;

**Que** monsieur Jean-Pierre Deschênes soit autorisé à délivrer des avis et constats d'infraction en application du règlement numéro 784 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien et ses amendements, ainsi qu'en application de l'ensemble des lois et règlements relatifs à la sécurité publique et la sécurité incendie dont l'application relève de la municipalité;

**Que** les conditions de travail, rémunérations et avantages soient ceux précisés au contrat de travail à intervenir et devant être signé par les maires messieurs Daniel Monette et Martin Héroux.

### **9.3 NOMINATION ET EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE / SAINT-DAMIEN**

#### **247-06-2021**

**Attendu que** les Municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien souhaitent assurer la pérennité de leur service incendie respectif;

**Attendu que** la volonté des conseils municipaux de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien est d'embaucher une adjointe administrative afin de seconder le directeur du Service des incendies;

**Attendu** la recommandation du comité formé des directeurs généraux et des maires des deux municipalités;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Que** madame Marie-Josée Bellerose soit embauchée au poste d'adjointe administrative du Service sécurité incendie Sainte-Émélie-de-l'Énergie/Saint-Damien;

### *Séance ordinaire du 15 juin 2021*

**Que** madame Marie-Josée Bellerose soit autorisée à appliquer le règlement numéro 784 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien et ses amendements, ainsi que l'ensemble des lois et règlements relatifs à la sécurité publique et la sécurité incendie dont l'application relève de la municipalité et le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie;

**Que** madame Marie-Josée Bellerose soit autorisée à délivrer des avis et constats d'infraction en application du règlement numéro 784 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien et ses amendements, ainsi qu'en application de l'ensemble des lois et règlements relatifs à la sécurité publique et la sécurité incendie dont l'application relève de la municipalité;

**Que** les conditions de travail, rémunérations et avantages soient ceux précisés à la Politique des conditions de travail du Service sécurité incendie.

#### **9.4 AUTORISATION DE DÉPENSES – ÉQUIPEMENTS D'APPAREILS RESPIRATOIRES**

**248-06-2021**

**Attendu** la soumission reçue de la compagnie Félix Sécurité inc. pour des équipements dédiés aux appareils respiratoires ;

**Attendu** la recommandation de monsieur Jean-Pierre Deschênes, directeur du Service de sécurité des incendies;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'autoriser l'acquisition chez Félix Sécurité inc., des équipements dédiés aux appareils respiratoires, du service des incendies de Saint-Damien pour un montant de 5 250,55 \$ plus les taxes.

#### **9.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**249-06-2021**

**Attendu que** le ministère de la Sécurité publique offre un programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

**Attendu que** la municipalité désire se prévaloir du programme afin de financer des projets à l'égard de la prévention du vandalisme et du respect de la paix et du bon ordre;

En conséquence, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

*Séance ordinaire du 15 juin 2021*

**Que** monsieur Éric Gélinas, directeur général, soit autorisé à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité et à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la municipalité.

**TRAVAUX PUBLICS**

**10.1 DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LES SEMAINES DU 9 AU 29 MAI 2021**

**250-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour les semaines du 9 au 29 mai 2021.

**10.2 DÉMISSION – MONSIEUR MICHEL BOUVIER**

**251-06-2021**

**Attendu** la démission de Monsieur Michel Bouvier en tant que journalier chauffeur, effective en date du 31 mai 2021;

En conséquence, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** des sincères remerciements soient transmis à Monsieur Michel Bouvier pour le travail accompli au sein de la Municipalité de Saint-Damien.

**HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**11.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE) POUR LE MOIS DE MAI 2021**

**252-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de mai 2021.

**11.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAUX USÉES) POUR LE MOIS DE MAI 2021**

**253-06-2021**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

*Séance ordinaire du 15 juin 2021*

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de mai 2021.

**11.3 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE) POUR LE MOIS DE MAI 2021**

**254-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu

- D'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet collecte des ordures et recyclage) pour le mois de mai 2021.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS DE MAI 2021**

**255-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2021.

**12.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 26 MAI 2021**

**256-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 26 mai 2021.

**12.3 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE 2021-139 et 2021-140**

**257-06-2021**

Les membres du conseil prennent connaissance de deux demandes de dérogation mineure pour les lots 6 415 046 et 6 152 203, rue des Huards.

La demande est à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal à l'intérieur d'une bande de terrain égale à deux (2) fois la hauteur du talus calculée à la ligne de crête au lieu de l'obligation d'être à l'extérieur de cette bande et sur une superficie minimale de 5 000 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés, tel que prescrit par la réglementation.

L'article 7.6.3, paragraphes 2 et 5 du règlement de zonage numéro 753, est visé par la demande.

### ***Séance ordinaire du 15 juin 2021***

**Attendu que** la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 mai 2021;

**Attendu qu'** après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter les demandes de dérogation mineure, telles que présentées;

**Attendu qu'** une consultation publique écrite a été tenue entre le 28 mai et le 12 juin 2021 en regard de cette demande et que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire et/ou question en regard de cette dernière;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil municipal accepte les demandes de dérogation mineure, telles que présentées.

#### **12.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE 2021-141,2021-142, 2021-143 et 2021-144**

##### **258-06-2021**

Les membres du conseil prennent connaissance de quatre demandes de dérogation mineure pour les lots 6 415 047, 6 415 048, 6 415 049 et 6 415 050, rue des Huards.

La demande est à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal à l'intérieur d'une bande de terrain égale à deux (2) fois la hauteur du talus calculée à la ligne de crête au lieu de l'obligation d'être à l'extérieur de cette bande, tel que prescrit par la réglementation.

L'article 7.6.3, paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 753, est visé par la demande.

**Attendu que** la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 mai 2021;

**Attendu qu'** après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter les demandes de dérogation mineure, telles que présentées;

**Attendu qu'** une consultation publique écrite a été tenue entre le 28 mai et le 12 juin 2021 en regard de cette demande et que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire et/ou question en regard de cette dernière;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

*Séance ordinaire du 15 juin 2021*

**Que** le conseil municipal accepte les demandes de dérogation mineure, telles que présentées.

**12.5 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – RÉSIDENCE DE TOURISME – 3541, CHEMIN DU BEAU-SITE**

**259-06-2021**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » soumise pour l'immeuble sis au 3541, chemin du Beau-Site.

Le requérant souhaite procéder à la location de son bâtiment principal en tant que résidence de tourisme et est en conséquence assujéti aux dispositions du règlement numéro 770 sur les usages conditionnels de type « Résidence de tourisme ».

**Attendu que** la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 mai 2021;

**Attendu qu'** après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal de refuser la demande d'usage conditionnel, telle que présentée;

**Attendu qu'** une consultation publique écrite a été tenue entre le 28 mai et le 12 juin 2021 en regard de cette demande et que la Municipalité a reçu neuf commentaires (opposition) de la part de citoyens relatif à ladite demande,

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande d'usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » ci-dessus décrite, pour les motifs suivants :

- La résidence visée est trop près des résidences voisines ce qui pourrait engendrer une problématique au niveau du bruit.

**12.6 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 3190, CHEMIN DES CASCADES**

**260-06-2020**

Les membres du conseil prennent connaissance du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soumis pour la propriété sise au 3190, chemin des Cascades.

Le requérant souhaite construire un garage détaché. Compte tenu que la propriété du requérant est située à l'intérieur du corridor de paysage patrimonial pour le chemin des Cascades, la demande est donc assujéti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

### ***Séance ordinaire du 15 juin 2021***

**Attendu que** la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 mai 2021 en raison de la présence d'un corridor patrimonial;

**Attendu qu'** après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter le plan soumis;

En conséquence, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le plan soumis, tel que présenté.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **13.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE MAI 2021**

**261-06-2021**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'accepter le rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mai 2021.

#### **13.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LE MOIS DE MAI 2021**

**262-06-2021**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'accepter le rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de mai 2021.

#### **13.3 EMBAUCHE – ANIMATEUR CAMP DE JOUR INTÉGRÉ 2021**

**263-06-2021**

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- De confirmer l'embauche et le taux horaire d'un animateur additionnel, au poste spécifié, pour assurer le fonctionnement du camp de jour 2021 :

Médéric Chalifour – animateur - 14 \$

*Séance ordinaire du 15 juin 2021*

**13.4 AUTORISATION DE DÉPENSES – PLATEFORME ET SONORISATION – FÊTE NATIONALE**

**264-06-2021**

**Attendu que** la municipalité désire conclure une entente en vue de la location d'une plateforme mobile pour le spectacle de la Fête nationale;

**Attendu** la soumission reçue du Groupe RGM pour la fourniture de l'équipement;

En conséquence, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** madame Patricia Comeau, directrice des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat avec Groupe RGM pour la location d'une plateforme mobile et d'équipement de sonorisation pour le spectacle de la Fête nationale;

**Que** le conseil municipal autorise une dépense de 2 500 \$ plus les taxes pour la conclusion du contrat.

**13.5 AUTORISATION DE DÉPENSES – FEUX D'ARTIFICE – FÊTE NATIONALE**

**265-06-2021**

**Attendu que** la municipalité désire conclure une entente en vue de la production des feux d'artifice pour le spectacle de la Fête nationale;

**Attendu** la soumission reçue du Groupe RGM pour la fourniture du service;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Que** madame Patricia Comeau, directrice des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat avec Groupe RGM pour la production des feux d'artifice pour le spectacle de la Fête nationale;

**Que** le conseil municipal autorise une dépense de 6 000 \$ plus les taxes pour la conclusion du contrat.



**RÈGLEMENTS**

**14.1 RETRAIT – RÈGLEMENT NUMÉRO 753-10 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE VR-9 ET AUTORISATION DE CERTAINS USAGES**

**266-06-2021**

**Attendu qu'** à la suite de l'adoption du second projet de règlement, une demande de tenue de registre a été reçue des personnes intéressées de la zone VC-10;

**Attendu que** le conseil ne souhaite pas poursuivre le processus d'amendement;

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu que le règlement 753-10 soit retiré.

**14.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 737-3 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 737 SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Avis de motion est donné par monsieur Michel Charron qu'à une prochaine séance, le règlement 737-3 visant à amender le règlement 737 sur la gestion des installations septiques sera proposé pour adoption.

**14.3 DÉPÔT – RÈGLEMENT 737-3 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 737 SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Monsieur Michel Charron dépose, avec dispense de lecture, le projet de règlement 737-3 amendant le règlement 737 sur la gestion des installations septiques.

\*\*\*\*\*

**PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 737-3**

---

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 737  
CONCERNANT LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES  
(Rapport d'un professionnel et délai de transmission)**

---

**ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement porte le titre « Modification du règlement 737 – concernant la gestion des installations septiques (Rapport d'un professionnel et délai de transmission) » et le numéro 737-3 des règlements de la municipalité de Saint-Damien.

**ARTICLE 2 OBJET**

L'objet du présent règlement est de simplifier la compréhension générale des attestations et des délais de transmission.

*Séance ordinaire du 15 juin 2021*

**ARTICLE 3            MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.4**

L'article 5.4 du règlement 737 intitulé « Attestation professionnelle » est abrogé à toute fin que de droit.

**ARTICLE 4            MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.5**

L'article 5.5 du règlement 737 intitulé « Délais de conformité » est modifié de la façon suivante :

- Par le retrait, à la fin du 1<sup>er</sup> alinéa des mots « (technologue ou ingénieur) »;
- Par le remplacement, dans le 2<sup>ème</sup> alinéa, du texte : « Le rapport devra être reçu avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019. » par le texte suivant : « Le rapport devra être reçu avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivant l'atteinte des 35 ans de l'installation septique. »;
- Par l'ajout, avant le dernier alinéa, du texte suivant : « Le propriétaire d'une résidence classée « B », dont le rapport a été préparé par un technologue ou un ingénieur, devra remettre à la Municipalité un rapport de performance avant le 1<sup>er</sup> septembre de la 10<sup>ème</sup> année du dernier rapport. Dans le cas d'un propriétaire d'une résidence classée « B », dont le rapport a été préparé par un professionnel autre qu'un technologue ou un ingénieur, il devra remettre à la Municipalité un rapport de performance avant le 1<sup>er</sup> septembre de la 5<sup>ème</sup> année du dernier rapport. »
- Par le remplacement, au dernier alinéa, du texte « Les résidences classés « C » auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour procéder à la mise aux normes de leurs installations. » par le texte suivant : « Les résidences classés « C » auront un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la présentation du rapport pour procéder à la mise aux normes de leurs installations. »

**ARTICLE 5            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions prévues par la Loi.

\*\*\*\*\*

**15.    DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

**16.    SUIVI**

**17.    PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relative aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

***Séance ordinaire du 15 juin 2021***

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**267-06-2021**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 20 h 56.

Daniel Monette  
Maire

Éric Gélinas  
Directeur général